VILLE DE Houlgate

République Française – Département du Calvados
MAIRIE DE HOULGATE
10, Boulevard des Belges · 14510 Houlgate

Tél. 02 31 28 14 00 · Mail : mairie@houlgate.fr

D 26-83 **EFFACEMENT DES RÉSEAUX – APPROBATION DE LA CONVENTION N° 2 AVEC LE SDEC ÉNERGIE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAUX AÉRIENS (2027-2032)** Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. Présents : Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoints au Maire, Catherine POULAIN, Marianne ESHET, Antoine ARIF, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON et Agnès BERODOT, Conseillers municipaux. Absents excusés : Élisabeth LEGRAND : donne pouvoir à Annie DUBOS Christian MASSON : donne pouvoir à Olivier HOMOLLE Valérie BONNEL : donne pouvoir à Antoine ARIF Fabien DUPONT : donne pouvoir à Olivier COLIN Michaël GOSSELIN : donne pouvoir à Agnès BERODOT Jean-Luc LEMARIÉ Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Patrick BLOSSE rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a transféré au Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ÉNERGIE) ses compétences en matière de distribution publique d'électricité et d'éclairage public. À ce titre, le SDEC ÉNERGIE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des opérations d'effacement coordonné des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques, ces derniers étant traités dans le cadre de la convention conclue entre le syndicat et l'opérateur Orange en application de l'article L.2224-35 du Code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre du nouveau mandat, et afin de poursuivre la mise en valeur de son environnement et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, la commune a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour établir un second programme pluriannuel concerté d'effacement des réseaux aériens sur son territoire.

Au 31 décembre 2025, le réseau basse tension de la commune représente 62,5 km, dont 48 km en souterrain (taux d'enfouissement de 76,8 %), 8,1 km en torsadé et 6,4 km en fils nus. Ce dernier type de réseau, particulièrement vulnérable aux événements climatiques, constitue une priorité : sa résorption améliorera la continuité et la qualité de la distribution d'électricité.

Le projet de convention n° 2, approuvé par le bureau syndical du SDEC ÉNERGIE le 18 mai 2026, prévoit un programme prévisionnel de huit opérations prioritaires.

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20261110-D26-83-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Après discussions des membres de la commission « Travaux et environnement » lors de la réunion du 8 octobre 2026, il est proposé le programme suivant représentant 2,91 km de voirie et la résorption de 1,25 km de fils nus basse tension, pour un coût estimé à 1 762 800 € TTC, dont une contribution communale estimée à 670 680 €, calculée selon le guide des aides financières du SDEC ÉNERGIE (commune classée en catégorie B2 à la date de signature) :

N° dossier	Opération	Voirie (ml)	Fils nus (ml)	Estimation APS (€ TTC)	Part communale estimée (€)	Année
26AME0064	Rue des Bains – coordination avec le remplacement du câble HTA ENEDIS	600	0	278 400	126 420	2027
26AME0098	Rue Jacques Landry et rue Neufville	517	0	361 200	120 875	2028
26AME0092	Rue Henri Jouvet – fin de la rue jusqu'au parc résidentiel de la Corniche	250	250	204 000	69 800	2029
27AME0050	Rue Amédée René	230	230	159 000	54 050	2030
26AME0093	Rue Victor Delisle	340	340	248 520	75 600	2030
26AME0121	Rue du Sporting	310	0	118 800	55 510	2031
26AME0094	Rue Rochereau et rue Baumier	365	175	178 800	70 975	2031
20AME0113	Rue Henri Dobert (tranche 2)	300	258	214 080	97 450	2032
	Total – 8 opérations	**2 912**	**1 253**	**1 762 800 €**	**670 680 €**	

Estimations au stade de l'étude préliminaire (APS), sur la base des aides financières connues pour 2026.

Les principaux engagements prévus par la convention sont les suivants :

- Le SDEC ÉNERGIE s'engage, sous réserve de sa capacité budgétaire votée annuellement, à inscrire et réaliser au maximum deux projets par an sur la commune, après accord préalable de celle-ci sur la base du coût définitif (APD), et à réserver les financements correspondants ;
- La commune s'engage à confirmer par délibération, au plus tard le 31 juillet de l'année n, la tranche de travaux envisagée pour l'année n+1, à inscrire à son budget les crédits correspondant à sa contribution et à verser celle-ci après achèvement et réception de chaque opération ;
- La programmation peut être adaptée : substitution d'un projet de la liste en cas de contrainte, intégration exceptionnelle d'une opportunité de coordination non prévue, ou demande de révision si l'évolution des taux d'aide augmentait significativement la contribution communale ;
- La convention est conclue pour une durée de 6 + 1 ans à compter de sa signature, couvrant les années de programmation 2027 à 2032, voire 2033 ; elle peut être résiliée de manière anticipée avec un préavis de trois mois, avec effet au terme d'une année de tranche de travaux.

Chaque opération fera l'objet de délibérations spécifiques du conseil municipal, sur l'étude préliminaire puis sur l'étude définitive. La première opération, rue des Bains, programmée en 2027, est présentée au conseil municipal au cours de la présente séance.

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20261110-D26-83-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2224-31, L.2224-35 et L.5212-26 ;
- Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ÉNERGIE) ;
- Vu le transfert au SDEC ÉNERGIE des compétences de la commune en matière de distribution publique d'électricité et d'éclairage public ;
- Vu le guide des aides financières du SDEC ÉNERGIE en vigueur ;
- Vu la délibération du bureau syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 18 mai 2026 ;
- Vu l'avis de la commission « travaux et environnement » en date du 8 octobre 2026 ;
- Vu le projet de convention n° 2 pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux aériens 2027-2032, annexé à la présente délibération ;
- Considérant l'intérêt pour la commune de poursuivre, dans un cadre planifié et concerté avec le SDEC ÉNERGIE, l'effacement de ses réseaux aériens, afin d'améliorer le cadre de vie, la qualité paysagère de la station et la sécurisation de la distribution d'électricité, notamment par la résorption des réseaux en fils nus ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver la convention n° 2 pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux aériens à conclure avec le SDEC ÉNERGIE pour les années de programmation 2027 à 2032 (et potentiellement 2033), telle qu'annexée à la présente délibération ;
- de prendre acte du programme prévisionnel de huit opérations prioritaires qui y est arrêté, représentant un coût estimé de 1 762 800 € TTC pour une contribution communale estimée à 670 680 €, ces montants étant indicatifs et susceptibles d'évoluer en fonction des études définitives et des aides financières votées annuellement par le comité syndical du SDEC ÉNERGIE ;
- de s'engager à confirmer chaque année par délibération, au plus tard le 31 juillet, la tranche de travaux envisagée pour l'année suivante, et à délibérer sur chaque opération au vu des études préliminaire et définitive établies par le SDEC ÉNERGIE ;
- de s'engager à inscrire aux budgets des exercices concernés les crédits nécessaires au versement de la contribution communale, selon les modalités de financement retenues pour chaque opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État et notifiée au SDEC ÉNERGIE.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire de HOULGATE

MAIRIE DE HOULGATE (Calvados)

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20261110-D26-83-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20261110-D26-83-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026